

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 20210922-15

Thiers Dore other Montagne L'INTERCO

Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS contact@cctdm.fr 04.73.53.24.71 www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

41

Suppléants ayant voix délibérantes :

3

Conseillers représentés :

9

Total votants:

53

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2021 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président **Date de la convocation :** 15 septembre 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 22 septembre 2021 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Olivier CHAMBON à Jean-Pierre DUBOST
Maryse BARGE à Daniel BALISONI
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE
Frédéric CHONIER à Frédérique BARADUC
Pierre CONTIE à Hélène BOUDON
Monique DURAND-PRADAT à Isabelle FUREGON
Taya ADJIMI à Martine MUNOZ
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseiller.e.s ayant voix délibérante : Guy PRADELLE, Sylvie CHAUNY, Christophe DOS SANTOS.

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Catherine PAPUT, Tahar BOUANANE.

Désignation d'un secrétaire de séance : Hélène BOUDON

MOTION DE SOUTIEN A LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COMMUNES (FNCOFOR) DANS LE CADRE DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE (COP) ÉTAT – OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF) 2021-2025

Rapporteur: Jean-François DELAIRE, Vice-Président

Vu les statuts de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE, et notamment sa compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement ».

AR PREFECTURE

063-200070712-20210922-202109228_15-DE Regu le 11/10/2021

Considérant les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025 ;

Considérant les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs administrés ;

Considérant le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le COP Etat-ONF 2021-2025 ;

Considérant l'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crise, notamment sanitaire ;

Considérant l'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues ;

Considérant les incidences significatives des Communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;

Considérant les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique.

Le rapporteur explique que le 10 juin 2021, Dominique JARLIER, Président de la FNCOFOR, a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le COP État-ONF 2021-2025. En effet, deux points avaient alerté la fédération :

- « Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...].
 Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités » ;
- « Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...] ».

Le 2 juillet 2021, le COP État-ONF 2021-2025 a été voté lors du Conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF;
- Exige la révision complète du projet de contrat État-ONF 2021-2025;
- Demande que l'État porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises;
- **Demande** un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette motion.

TOTAL VOTANTS: 53

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53

Abstentions:

Conseillers présents : 44

Pour : 53

Représentés: 9

Non-participation:

Contre:

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,

Maire de Châteldon

